

Ils volent pour 500 000 euros de GPS agricoles: trois hommes condamnés

MIS EN LIGNE LE 23/06/2021 À 06:51 ↗ COMPTE RENDU D'AUDIENCE STÉPHANIE MUNIER

Trois ressortissants moldaves ont écopé de 4 ans de prison pour une série de 24 vols en bande organisée de GPS agricole. Un préjudice estimé à 500000€



Selon l'enquête, le préjudice total des vols s'élèverait à près de 500 000 €.

C'est un phénomène qui se multiplie depuis plusieurs années déjà et qui empoisonne le monde agricole : **le vol de GPS agricole (/id267029/article/2021-06-18/quelques-conseils-pour-eviter-les-vols)** et d'outillage électro-portatif.

On ne parle pas ici d'un GPS privatif qui permet de trouver l'adresse d'une location de vacances ou d'un rendez-vous professionnel mais de GPS agricoles, des engins extrêmement précis conçus pour optimiser au plus près les rendements des cultures. Des engins qui coûtent à l'unité au moins 20 000€.

On comprend donc mieux pourquoi ils ont suscité l'appât des malfaiteurs, organisés en bande - le plus souvent issues des pays d'Europe de l'est. Sans compter que les exploitations agricoles sont souvent situées en zones rurales isolées et que les engins agricoles sont garés à l'égard des habitations. Autant dire que c'est un business des plus lucratifs et que les voleurs ont peu de chance d'être surpris en flagrant délit.

24 vols sur plusieurs départements

Le 16 juin dernier, aux premières lueurs du jour, une opération judiciaire, menée par la Section de recherches (SR) de Reims et le Groupement de gendarmerie de l'Aube, a permis d'interpeller à Fontenay-les-Fleury (Yvelines) et Seraincourt (Ardennes) trois

malfaiteurs, de nationalité moldaves, impliqués dans de multiples vols de GPS agricoles, depuis plusieurs mois, commis dans des exploitations agricoles situées à proximité de la région Île-de-France. Plus précisément dans les départements de l'Aisne, l'Eure, l'Eure-et-Loir, l'Aube et la Marne. Une arrestation qui a été possible après le vol, fin avril, de plusieurs GPS agricoles dans trois exploitations de Dierrey-Saint-Pierre, pour un préjudice de 130 000€. Après enquête, les gendarmes ont remonté la piste de plusieurs vols similaires (24 au total) dans différents départements qui ont permis l'arrestation des trois jeunes Moldaves. Ils comparaissent vendredi devant le tribunal correctionnel de Troyes dans le cadre de la procédure de comparution immédiate.

À la barre, les trois prévenus reconnaissent une partie de faits mais nient farouchement être les malfaiteurs ayant commis les vols. Assistés tous les trois d'une interprète, ils expliquent n'avoir été que des « *transporteurs* » ayant reçu des coordonnées GPS et l'ordre de prendre des « *sacs noirs* » sur place et de les ramener. « *Vous allez récupérer des sacs de matériel volé, le soir où le matériel a été volé mais ce n'est pas vous qui les avez volés ? C'est quand même dingue, non ? Pourquoi la personne qui les a volés ne peut pas les ramener ?* » interroge le tribunal. « *Peut-être parce qu'ils avaient peur d'être arrêtés.* » Les jeunes ressortissants moldaves refusent de donner plus d'explications, avançant des menaces qui pèseraient sur leurs familles, restées là-bas. « *On ne peut pas tout vous dire* ».

Trafic à l'échelle européenne

Des arguments qui ne parviennent pas à convaincre le tribunal qui rappelle les multiples versions servies par les trois hommes pendant leurs gardes à vue. « *Vous avez pris tout le monde pour des imbéciles en sortant des histoires de barbecues ou de parties de pêche pour expliquer votre présence sur les lieux et, aujourd'hui, sans doute parce que vous avez compris que l'enquête vous mettait clairement en cause, vous arrivez avec cette version de sacs à aller chercher sur place et de menaces sur vos familles.* »

Le parquet non plus n'a pas été convaincu par les arguments des prévenus. « *C'est une bande organisée qui opère selon un périple nocturne bien réglé. Le vol de GPS agricoles représente un véritable trafic à l'échelle européenne.* » Il requiert 10 mois de prison pour l'un des prévenus (moins impliqué que les deux autres) et 4 ans de prison ferme pour les deux autres. Pour tous les trois, le mandat de dépôt est demandé.

Des lampistes

Des réquisitions qui ont fait bondir l'avocat de la défense de deux des prévenus, Me De La Roche. « *Cette réquisition ressemble à de l'autosatisfaction, complètement déconnectée de la réalité. Nous avons, certes, un problème de bandes organisées qui écument la France et volent du matériel agricole mais là, ce ne sont que deux lampistes. Ils sont inconnus de la justice et on va les "massacrer" alors qu'ils sont en bas de l'échelle. Ils ne roulent pas sur*

l'or, ils vivent à 4 dans un petit appartement ! Ils n'ont tué personne. Ce ne sont que des atteintes aux biens. C'est pénible pour les agriculteurs mais ils n'ont fait de mal à personne. »

Une plaidoirie qui n'a pas convaincu le tribunal qui a condamné deux des prévenus à 4 ans de prison, le troisième écope de 9 mois. Tous les trois avec mandat de dépôt. Me De La Roche a fait savoir dès la fin de l'audience qu'il interjetait appel.